

# ARRETE DU MAIRE

Arrêté du Maire n°2024-146

## AUTORISANT LE STATIONNEMENT D'UN TAXI

(Changement de véhicule)



Le Maire de la Commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-1 et suivants ainsi que l'article L 2213-1 et suivants,

Vu le code des transports ; notamment les articles L.3121-1 , L.3121-22-2 et R.3121-5 ;

Vu le Code de la route,

Vu la loi n°2014-1104 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

Vu le décret n°95-935 du 17 aout 1995 portant application de la loi n°95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès et à l'activité de conducteur et a la profession d'exploitant de taxi ;

Vu l'arrêté municipal du 28 janvier 2010 délivrant une autorisation de stationnement de taxi au centre ambulancier montbrisonnais (Alliances Ambulances) ;

Vu l'arrêté municipal du 15 avril 2010 (abrogeant celui du 29 juin 2006) fixant le nombre d'autorisations de stationnement de taxi offertes à l'exploitation dans la commune

### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** La Société Centre Ambulancier Montbrisonnais ( Alliances Ambulances ) domiciliée Zone des granges , 25 rue de Laplatte 42600 Montbrison est autorisée à exploiter un taxi sur le territoire de la commune de Saint Romain le puy .

**ARTICLE 2 :** L'emplacement de ce taxi est fixé au 13 rue Chantalouette , emplacement N°1

**ARTICLE 3** : La présente autorisation est valable pour le véhicule **VOLKSWAGEN GOLF** immatriculé **HA-901-BL** (en remplacement du véhicule Renault Mégane immatriculé FC-149-VD )

**ARTICLE 4** : L'arrêté en date du 28 janvier 2010 est abrogé.

**ARTICLE 5** : le présent arrêté sera :

- affiché en Mairie
- Publié au recueil des actes administratifs
- Et amplification sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montbrison
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de la Commune
- Service de la sous-préfecture
- Société Centre Ambulancier Montbrisonnais

Fait à Saint-Romain-Le-Puy, le 15 novembre 2024

**Le Maire,**

**Christian SOULIER**

